



L'Église Unie
du Canada
Conseil général

GC45 WF44 : COM08 Restitution de terres – Remise à l'Église Unie autochtone de 20 % du produit de toutes les ventes de biens immobiliers à l'échelle nationale (été 2025)

Date réelle du document: août 11, 2025

Les groupes de discussion appuient l'intention de la proposition. Des questions ont été soulevées au sujet des détails liés aux pourcentages et à la nature des ventes concernées, en ce qui a trait à la responsabilité de tous les conseils régionaux.

Comme il est indiqué dans la proposition, le Conseil général ne peut pas imposer de directives aux conseils régionaux concernant la répartition du produit des ventes de biens immobiliers.

Dans la proposition WF24b, le Conseil général a demandé au secrétaire général de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les iniquités dans la répartition des ressources et d'étudier des moyens d'y remédier.

Par conséquent, en réponse à la proposition COM08 Restitution de terres – Remise à l'Église Unie autochtone de 20 % du produit de toutes les ventes de biens immobiliers à l'échelle nationale, l'équipe de la Voie à suivre propose :

Que le 45e Conseil général de 2025 renvoie la proposition COM08 Restitution de terres – Remise à l'Église Unie autochtone de 20 % du produit de toutes les ventes de biens immobiliers à l'échelle nationale et toutes les notes des groupes de discussion au groupe de travail sur la répartition des ressources qui sera constitué par le secrétaire général comme le prévoit l'article g) de la proposition de la Voie à suivre WF24b.

Type de document: [Way Forward](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Comité sur les voies à suivre](#)